



4 Square des Cigales – 84140 MONTFVET

☎ 0684780555

Site : www.motoclubavignon.com

Courriel : motoclubavignon@gmail.com

REGLEMENT PARTICULIER JOURNEE ROULAGE – POLE MECANIQUE ALES (30) le 02 JUIN 2020

Article 1

L'association Moto Club d'Avignon et de Vaucluse organise avec l'aide du Team 3ARC une journée de roulage au pôle mécanique d'Alès le **mardi 02 juin 2020**.

Cette épreuve n'est pas une compétition, mais un roulage, il n'y aura ni chronométrage, ni classement.

Article 2 : Répartition des séries

- Verte : Motos anciennes avant 1980
- Jaune : Débutants (avec coaching pilote) – sert à découvrir le pilotage sur une piste
- Bleue : Perfectionnement pour les initiés – pour motos Modernes ou Classiques + de 50cv
- Rouge : Réservée aux pilotes aguerris sur des machines performantes Modernes ou Classiques + de 50cv

L'organisation se réserve le droit de changer un pilote de groupe s'il en va de la sécurité des participants.

Vous avez le droit d'engager deux motos mais ne pourrez les confier à une tierce personne non engagée.

Article 3 : Obligation des pilotes à avoir une licence ou un pass circuit

Le MCA, affilié à la FFM, bénéficie de l'assurance de la fédération. Donc **les participants devront être licenciés à la fédération ; pour cela, ils devront avoir :**

- **ou une NCO – ou une NET - ou une licence à la journée**
- **ou un pass circuit Eco à 19 € - ou un pass circuit à 39 €** - Lien plateforme <http://www.passcircuit.fr/>

Ils se présenteront au contrôle administratif avec la licence de leur choix.

Chaque pilote doit être titulaire du permis de conduire correspondant au type de machine qu'il engage, ou titulaire du CASM.

Les mineurs doivent obligatoirement être licenciés et accompagnés, ou munis d'une autorisation parentale.

Article 4 : Etat des machines et pneumatiques

- Les machines doivent être en bon état, tant au plan mécanique qu'au niveau de la partie cycle
- Elles ne doivent pas présenter de fuite d'huile visible

Le niveau sonore des motos sera vérifié par un responsable du pôle mécanique sur chaque moto le mardi matin entre 8h00 et 9h00 (contrôle obligatoire). Il ne doit pas excéder 100 dB.

Des vérifications de bruit seront exercées durant toute la journée le long de la piste. **Si le niveau sonore est supérieur, vous quittez la piste.** Je vous recommande de bien renouveler la laine de roche dans vos cartouches d'échappement et bien la compacter. Cette recommandation ne concerne pas les motos de tourisme ayant des échappements homologués.

Article 5 : Equipement de sécurité du pilote

- Une combinaison cuir, éventuellement blouson et pantalon 2 pièces zippées toujours cuir
- Dorsale homologuée (pas de dorsale en simple mousse)
- Casque intégral homologué
- Gants et bottes de moto

En cas de non-respect de ces prescriptions en matière d'équipement, l'organisateur refusera le départ du pilote.

Article 6 : Equipement de sécurité des machines

- Les motos doivent être équipées de coupure d'allumage facilement accessible (pour les motos anciennes)
- Les motos de tourisme auront le phare, les clignotants, et rétroviseurs recouverts d'un ruban adhésif
- Vous devrez présenter votre moto au commissaire technique pour vérification ; si celle-ci est concluante, il vous apposera une pastille qui vous permettra d'accéder à la piste. Pastille dont la couleur correspondra à la catégorie qui vous est attribuée

Article 7 : Sécurité sur le comportement des pilotes sur la piste

- Bien prendre le temps de chauffer ses pneus 2 ou 3 tours
- Ne jamais s'arrêter en bord de piste ; en cas de panne ou de chute, mettez-vous en sécurité derrière les barrières
- Ne jamais ralentir brusquement en piste, vous levez la main avant pour prévenir, notamment pour sortir de la piste
- Restez correct dans vos dépassements
- Pas de wheelings sur la piste

Tout comportement contraire à la sécurité de chacun sera sanctionné, donc sorti de la piste.

Article 8 : Rappel des drapeaux sur la piste

- Drapeau **jaune** : accident, obstacle ⇒ Je ne double pas
- Drapeau **rouge** : accident nécessitant une intervention sur la piste ⇒ Ralentir, ne pas doubler ⇒ **Sortir de la piste**

Article 9 : Engagement

Le **montant de l'engagement** est de **95 €**. Pour les **membres du MCA ayant cotisé** : **85 €**

Les **demandes d'engagement** seront adressées **avant le 23 mai 2020** à

Jean de Cancellis – 3, rue de la Croix de Fer – 30131 Pujaut

Pour être prises en compte, elles devront

- soit être accompagnées du montant de l'engagement **si paiement par chèque libellé à l'ordre du Moto Club d'Avignon**
- soit être validées par un virement bancaire sur le compte du Moto Club d'Avignon :
N° IBAN : FR76 1131 5000 0108 0038 4011 518 – BIC : CEPFRPP131

Pour les personnes souhaitant venir la veille, elles ont la possibilité de s'installer sur le paddock (lequel sera clos durant la nuit). Elles pourront déjà passer au contrôle administratif et technique le soir même.

Un photographe sera sur la piste – accès aux photos, gratuit, en ligne sur le site du MCA.

Article 10 : Vérifications administratives et techniques

Les contrôles administratifs et techniques auront lieu **à partir du lundi 1^{er} juin de 19h00 à 20h00** et se poursuivront le **mardi matin dès 7H30**.

A l'administratif on vous munira d'un bracelet et au technique la moto aura sa pastille suivant sa série.

Article 11 : Programme et déroulement du roulage

- **8h30 briefing au box organisation**
- La piste est ouverte de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Présentez-vous dix minutes avant en pré grille.

Les quatre séries partiront suivant l'ordre suivant :

- Rouge (compétiteurs)
- Bleue (moyens initiés)
- Jaune (débutants)
- Verte (motos anciennes avant 1980)

Les concurrents avec des motos sportives et de course classe « classique années 1981 à 2000 » de plus de 50 cv et initiés choisiront entre la série bleue et rouge, suivant leur temps au tour.

A la fin de la journée nous vous inviterons à échanger autour du verre de l'amitié.

Article 12 : Connaissance du règlement

Par le fait de leur inscription, les pilotes de cette épreuve s'engagent à respecter le présent règlement et à s'y soumettre sans restriction.

Le Président du Moto Club d'Avignon et de Vaucluse